

REGLEMENT OPERATION

« BALCONS ET ENTREES FLEURIES »

OPH METZ METROPOLE

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

L'OPH Metz Métropole, représenté par Madame Anne FRITSCH RENARD, Présidente et Monsieur Pascal COURTINOT, Directeur Général, organise un jeu gratuit intitulé « Balcons et entrées fleuries ».

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Cette opération a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des locataires dans la décoration de leur balcons et entrées d'immeubles.

ARTICLE 3 : DATE ET DUREE

Les inscriptions doivent être faites avant le 30 juin 2022. Les décorations florales doivent être installées avant le 18 juillet 2022, date du début des passages du jury.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE PARTICIPATION

Cette opération est gratuite, ouverte à tous les locataires de l'OPH Metz Métropole.

Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser la décoration florale des balcons et entrées d'immeubles. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les décorations doivent donc être parfaitement visibles. Les candidats sont informés que les décorations mises au concours seront prises en photos. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse locale et sur le site internet. Les membres du jury pourront s'inscrire, mais ne pourront figurer au classement.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

L'inscription à cette opération est gratuite et obligatoire.

Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} juin au 30 juin 2022.

Un bulletin d'inscription, ainsi que le présent règlement sont disponible en agence, au siège et sur le site internet de l'OPH Metz Métropole : www.ophmetzmetropole.fr

Le formulaire d'inscription dûment complété est à faire parvenir à votre convenance à l'adresse suivante :

OPH Metz Métropole
Direction de la Communication et du Marketing
10 rue du Chanoine Collin
57000 METZ
Par mail à : contact@ophmetzmetropole.fr

ARTICLE 6 : CATEGORIE

Détermination des catégories :

- Catégorie 1* : Balcons.
 - Catégorie 2* : Entrées d'immeubles (regroupement de locataires).
- * Tout candidat amené à participer ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.*
- Opération dessins d'enfants.

ARTICLE 7 : COMPOSITION - PASSAGE DU JURY- ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury sera composé de :

- la Présidente et le Directeur Général de l'OPH METZ METROPOLE
- de représentants de la Direction de la Communication et du Marketing de l'OPH METZ METROPOLE
- d'un agent de la Régie espaces extérieurs
- d'élus de la Ville de Metz

La qualité des membres du jury du concours est assurée bénévolement.

La période d'inscription s'étalera du 1^{er} juin au 30 juin 2022.

Le jury se réunira pour procéder aux visites sur place entre le 18 juillet et le 19 août 2022. Chaque membre du jury attribuera une note. Pour les candidats des communes éloignées, le concierge se rendra sur site et effectuera des photos pour transmission à la Direction de la communication et du Marketing pour décision du jury.

Pour la catégorie 1, les 3 premiers lauréats seront récompensés :

Le 1^{er} : bon d'achat de 100 euros

Le 2^{ème} : bon d'achat de 60 euros

Le 3^{ème} : bon d'achat de 30 euros

Pour la catégorie 2, les entrées gagnantes seront récompensées de compositions florales.

Pour l'opération dessins d'enfants, les trois premiers lauréats qui auront réalisés les trois plus beaux dessins seront récompensés d'une mallette de crayons de couleurs.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET SECURITE

Les décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. L'OPH Metz Métropole ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

La participation à cette opération entraîne une acceptation de ce règlement.

ANNEXE DU REGLEMENT : Critères de notation

	Note entre 0 et 5					
	0	1	2	3	4	5
Floraison						
Diversité des fleurs*						
Rareté / originalité des fleurs						
Harmonie						
Répartition des fleurs / Emplacement						
Densité des fleurs						
Choix des couleurs						
Harmonie des formes						
Vue d'ensemble						
Entretien et propreté du cadre						
Répartition arbres / buissons floraux / fleurs annuels						
Implication du/des jardinier(s)						
Esprit de créativité et d'originalité						
Points bonus coup de cœur						
Sous-totaux						

*

Plus de 15 variétés (5 points)

Entre 10 et 15 variétés différentes (4 points)

Entre 5 et 10 variétés différentes (3 points)

Moins de 5 variétés différentes (2 points)

Une seule variété (1 point)

Absence de fleurs, fleurs fanées, synthétiques (0 point)

Chaque membre du jury notera anonymement les critères de 0 à 5. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats.

Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

Les jours de visite du jury resteront volontairement indéterminés. En cas d'ex aequo, un autre passage sera fait pour les départager